



**Le Relais de Poste - Le Pâquier**  
71240 LAIVES  
Téléphone : 03 85 44 91 29  
Fax : 09 51 16 54 76  
Email : [mairielaves@free.fr](mailto:mairielaves@free.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 16 MAI 2022 À 19 H 00

Le Conseil municipal s'est réuni le Lundi 16 mai 2022 à 19 h 00 sous la présidence de Jean-Claude BECOUSSE, Maire

**Étaient présents** : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Martine GRANDJEAN, Jean-Claude ADAM, Virginie PROST, Grégory FLATTOT, Joël GAUTHERON, Adrien DEVAUX, Marie-Claude LAFARGE, Philippe DURIAUX.

**Absents excusés avec pouvoir** : Catherine BLANC-BEAUREGARD pouvoir à Marie-Claude LAFARGE, Jocelyne CHATRON pouvoir à Martine GRANDJEAN, Vanessa SAINT-ARROMAN pouvoir à Jean-Claude BECOUSSE

**Absents** : Antoine LOUDOT et Christelle THERVILLE

**Secrétaire de séance** : Grégory FLATTOT

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### 1 - LACS

#### a) Tarifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : décide d'instaurer les tarifs pour les droits d'entrées aux Lacs de Laives et ce pour la saison estivale 2022, soit :

#### **Barème journalier**

- Adultes et enfants âgés de plus de 14 ans : 3.50 €
- Enfants âgés entre 5 et 14 ans : 2 €
- Seniors de plus de 70 ans : 2 €

#### **Barème abonnement pour 10 entrées**

- Adultes et enfants âgés de plus de 16 ans et de moins de 70 ans : 30 €
- Enfants âgés de 5 à 14 ans et seniors de plus de 70 ans : 17 €

#### **Barème groupe d'au moins 10 personnes**

- Adultes et enfants âgés de plus de 14 ans et de moins de 65 ans : 3.00 €
- Enfants âgés entre 5 et 16 ans : 1.70 €
- REGLEMENTE l'entrée des pêcheurs, à savoir : Obligation de présenter la carte de pêche ;
- DONNE la gratuité de l'entrée :
  - À toute personne habitant LAIVES et toute personne vivant sous son toit, y compris étudiants et militaires,
  - Aux enfants âgés de 5 ans au plus,
  - Aux voitures et tout autre véhicule immatriculé.

#### b) Convention aqua parc

Madame Virginie PROST Adjointe et Monsieur le Maire font une présentation de la future convention qui devrait être signée avec la SAS C2JB pour l'activité aqua parc situé sur notre base nautique. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : souhaite la mise en place de cet aqua parc sur le lac n°1 de notre base nautique ; accepte les termes de la convention faisant apparaître entre autres une redevance de 4 000 € pour l'année 2022 et 5 000 € pour les années à venir ; dit que cette convention a été acceptée pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et le charge d'accomplir toutes les formalités utiles à la mise en place de cet aqua parc.

#### c) Camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association concept ressource a été dissoute. Il précise à ce titre qu'il n'y a plus d'enfant placé sur site par l'aide sociale à l'enfance. Cela vaut également pour ceux de la protection judiciaire de la jeunesse.

Il est souligné également, qu'un léger incident est survenu le jour de la brocante sur un véhicule d'exposant avec la projection de fines particules de peinture occasionnées par la réfection du bus du gérant du camping.

#### **d) Travaux**

Monsieur Jean-Claude ADAM fait un point sur l'avancée des travaux. Les employés communaux et lui-même auront une charge de travail importante au cours des semaines à venir.

#### **e) Nettoyage des sanitaires**

Il sera proposé aux agents travaillants aux entrées des lacs d'effectuer quelques heures complémentaires pour assurer cette tâche. Pour la majeure partie du temps nous traiterons avec emploi services.

#### **f) Pêche**

Monsieur Jean-Claude ADAM fait un point sur l'activité pêche. Celle-ci se déroule avec un résultat financier très appréciable.

#### **g) Feu d'artifice**

Monsieur Grégory FLATTOT fait un point sur le feu d'artifice. De par la mise en place du parc aquatique les choses sont un peu complexes. La soirée festive du 30 juillet 2022 est en cours d'élaboration. Une réunion avec les associations est programmée. Des devis de sociétés de surveillance sont à l'examen.

### **2 - HÔTEL RESTAURANT « LE CH'TI BOURGUIGNON »**

#### **a) Avenant au bail**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir été saisi par les Gérants de l'hôtel restaurant le Ch'ti Bourguignon désireux de mettre en place sur leur établissement un espace de jeux de grattage par jeu de la Française des Jeux et de jeux de hasard. A ce titre, il y a lieu de modifier partiellement l'article 4 du bail commercial qui nous lie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte le principe de cette activité, ainsi que l'avenant au bail rendu nécessaire pour cette nouvelle prestation et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant audit bail.

#### **b) Travaux**

Monsieur Jean-Claude ADAM fait un point sur l'avancée des travaux portant sur le ravalement effectué par les employés communaux. Des remerciements sont à nouveau adressés à l'entreprise Malatier pour le prêt de l'échafaudage. Monsieur le Maire informe que nous avons dû intervenir sur la chambre froide de l'hôtel restaurant pour un coût de 816 € TTC.

### **3 - TRAVAUX ROUTE DE NANTON**

#### **a) Travaux**

La réfection de chaussée est terminée. Monsieur le Maire remercie le Conseil Départemental pour ces travaux dont le montant s'élève à 44 000 €. Nous devons dès à présent procéder aux finitions, ce qui a été vu ce jour même avec la DRI et l'entreprise EUROVIA. Ces travaux de finition porteront sur la mise en place d'un chemin piétonnier matérialisé par un bi couche silico calcaire et d'un traitement aux abords des propriétés des riverains. A l'issue d'une réunion organisée avec les services du Département de Saône-et-Loire et de l'entreprise Eurovia, il a été demandé un devis pour procéder à cette opération. Celui-ci qui nous a été transmis fait apparaître un coût de prestation de 10 661.25 € HT, soit 12 793.50 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : décide de faire réaliser ces travaux ; accepte le devis de l'entreprise EUROVIA ; charge Monsieur le Maire de le signer et dit que cette dépense sera inscrite au BP 2022 en section d'investissement et qu'une décision modificative budgétaire est prise en ce sens.

#### **b) Subvention amendes de police**

Compte-tenu du fait que ce dossier d'aménagement de voirie a déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police pour les espaces sécuritaires, Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas faire une nouvelle demande pour les finitions caractérisées par la matérialisation d'un chemin piétonnier.

### **4 - AMENAGEMENT CENTRE BOURG**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de consultation des entreprises ayant reçu notre approbation a fait l'objet d'un lancement de consultation.

Dans le cadre de la restructuration du centre du village, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de réfléchir à l'aménagement du parking jouxtant la Mairie.

### **5 - EMPRUNT ET LIGNE DE TRESORERIE - Lancement de la consultation des établissements bancaires**

Il est décidé de solliciter des établissements bancaires pour des offres portant d'une part sur un emprunt de 200 000 € et sur le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 400 000 €. Ces offres seront étudiées lors de la prochaine réunion du conseil municipal de juin prochain.

### **6 - EGLISE ROMANE SAINT-MARTIN**

Monsieur le Maire et Jean-Claude ADAM font un point sur l'avancée des travaux. L'entreprise Hory Marçais procédera d'ici quelques jours au démontage des échafaudages situés dans les chapelles, compte-tenu du fait que les enduits ont été réalisés au même titre que la rénovation des peintures effectuées par l'entreprise VITALONI. Nous n'avons pas de nouvelle du volet « vitraux ».

## **7 - STADE – Enfouissement lignes électriques et télécom**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil son souhait de faire enfouir les lignes électriques et France télécom situées sur le site du stade communal. Il porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis d'intervention du SYDESL faisant apparaître une contribution estimative de la Commune de 740.21 € HT pour l'enfouissement des lignes électriques et de 2 892.00 € TTC pour les lignes téléphoniques. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte la réalisation de ces travaux et le devis du SYDESL selon les montants ci-dessus ; charge Monsieur le Maire de passer commande auprès du SYDESL et dit que cette dépense sera inscrite au BP 2023.

## **8 - URBANISME**

Monsieur Grégory FLATTOT présente au Conseil Municipal les demandes d'urbanisme examinées en Commission, à savoir :

- PC7124922E0005 11 Montagne St-Bonnet – Aménagement d'un logement adapté et construction d'une piscine ;
- PC7124922E0004 64 Route de Nanton – construction de deux cabanes en bois
- DP7124922E0009 30 Montée de Lenoux – pose de deux velux sur habitation

## **Enfouissement lignes électrique et télécom**

Monsieur le Maire et Jean-Claude ADAM informent le Conseil Municipal qu'il sera procédé très prochainement à l'enfouissement de la ligne haute tension alimentant le site de St-Martin. La population devra être informée en raison de l'importance des travaux susceptibles de porter question.

## **9 - COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE SAONE ET GROSNE »**

Monsieur le Maire fait un point sur les grandes lignes de la politique intercommunale. La zone d'activité économique sera très prochainement commercialisée du fait de l'achèvement imminente de la viabilisation du site. L'avant-projet détaillé du futur bâtiment abritant le siège de l'interco est rédigé et nous nous apprêtons à lancer la consultation.

## **10 - QUESTIONS DIVERSES**

- **Monsieur Philippe DURIAUX** Président du SIE de la Région de Sennecey-le-Grand informe le Conseil que les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la Ruée ont commencé ce jour. L'opération se déroulera sur un mois environ. 18 habitations sont visées par ce renouvellement et une bouche incendie sera mise en place.

La séance est levée à 21h10